

Le gouvernement défend son tarif social pour Internet

L'UFC-Que Choisir estime que "pour être accessible, il serait nécessaire que le prix du tarif social internet n'excède pas 10 euros", contre 20 euros mensuels proposé par le gouvernement.

Le ministre de l'Industrie Eric Besson est monté au créneau, mercredi 7 septembre, pour défendre **le tarif social de l'internet**, dont le montant annoncé de 20 euros par mois est jugé trop élevé par des associations de consommateurs pour être accessible aux Français plus démunis.

"C'est une offre très décevante et définitivement inutile", a jugé l'UFC-Que Choisir, estimant que "pour être vraiment accessible, il serait nécessaire que le prix du tarif social internet n'excède pas 10 euros".

En amont d'une réunion avec les opérateurs télécoms prévue le 13 septembre, Eric Besson avait annoncé lundi dans la presse la prochaine mise en place d'une offre fixée à **"20 euros par mois"** pour le téléphone (fixe) et l'internet haut débit, plus 3 euros par mois pour une box".

"Ce prix proposé, déjà disponible sur le marché pour des offres parfois plus complètes, est bien trop élevé pour faire la différence", a déploré l'UFC-Que Choisir. Plusieurs opérateurs proposent des offres internet+téléphone fixe+télévision pour des prix allant en moyenne de 20 à 30 euros mensuels.

"Tenir compte de la réalité sociale"

"En l'état, cette offre n'est pas du tout en mesure de faire progresser l'accès de l'ensemble des Français à la liberté fondamentale qu'est internet", a renchéri l'Association française des utilisateurs des Télécommunications (Afutt). "Il faut vraiment tenir compte de la réalité sociale, de **qui peut payer quoi**. Et nous sommes pour l'instant très réservés sur ces propositions de M. Besson", a indiqué à Jacques Pomonti, président de l'Afutt.

Réagissant à la position de l'UFC-Que Choisir, le ministre de l'Industrie a jugé ces "critiques sans fondement". "Si un tarif de 10 euros par mois peut être envisagé dans les zones urbaines, aucun opérateur n'est en mesure à ce jour de proposer un tel tarif dans les zones rurales. Les offres existantes et aussi attractives que l'offre sociale sont limitées aux zones urbaines les plus denses", selon Eric Besson.

"Les opérateurs télécoms ont des coûts à tenir et clairement une offre à 10 euros par mois ce n'est **pas tenable financièrement**", a pour sa part indiqué un grand opérateur qui préfère garder l'anonymat. "A 20 euros, c'est faisable mais il faut que l'offre soit restrictive, qu'elle ne soit pas accessible à un trop grand nombre de personnes et donc qu'elle concerne des niveaux de revenus bien précis. Et même dans ce cas, nous ne ferons aucune marge", ajoute cette source.

"Contraire aux règles européennes"

Du côté de l'UFC-Que Choisir, la solution proposée pour arriver à un tarif social de l'internet à 10 euros serait d'utiliser le fonds du service universel, comme c'est le cas pour le téléphone fixe.

Le service universel, financé par un fonds sectoriel, est une composante du service public des télécoms. Il prévoit l'installation et l'opération, pour toute personne le demandant, d'un raccordement fixe au réseau ouvert au public, un service de renseignements et d'annuaire, ainsi que la gestion des cabines publiques.

Si Eric Besson a indiqué mercredi que cette proposition était "contraire aux règles européennes en vigueur", Edouard Barreiro, spécialiste des nouvelles technologies à l'UFC-Que Choisir, affirme que le gouvernement français pourrait demander une extension du service universel pour l'accès à internet.

Il cite ainsi une décision de l'Autorité de la concurrence du 8 juillet, qui indique que "le gouvernement pourrait, dans un délai court, étendre l'éligibilité de la réduction sociale, actuellement réservée aux offres fournissant uniquement le service téléphonique, aux offres multi-services haut débit incluant ce service aux côtés de l'accès à Internet". "Sous réserve de l'appréciation de la Commission européenne, une telle extension paraît compatible avec le cadre communautaire", avait ajouté l'Autorité.